

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un service qui vous permet d'accéder simplement et rapidement aux données de santé de votre patient : traitements, antécédents, allergies, etc.

Il renforce la collaboration ville-hôpital en garantissant une circulation sécurisée de l'information entre professionnels de santé.

A QUOI SERT T-IL ?

C'est un service clé dans la prise en charge de vos patients. Il permet notamment :

- ▶ D'avoir accès immédiatement aux informations médicales de vos patients;
- ▶ De faciliter le suivi de vos patients;
- ▶ D'éviter de prescrire des examens ou traitements déjà demandés par vos confrères;
- ▶ De contribuer à éviter les interactions médicamenteuses.

QUELLES SONT LES UTILITÉS POUR LES PS ?

Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver l'ensemble des informations médicales de votre patient.



Son historique de soins des 12 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie.



Les coordonnées de ses proches à prévenir en cas d'urgence.



Ses antécédents médicaux (pathologie, allergies...).



Ses résultats d'examens (radios, analyses biologiques...).



Ses comptes rendus d'hospitalisation.



Ses directives anticipées pour sa fin de vie.

COMMENT L'UTILISER ?



1 Consultez le DMP

- ▶ Utilisez un logiciel Ségur compatible DMP;
- ▶ Munissez-vous d'une carte CPS;
- ▶ Consultez le DMP du patient grâce à son numéro INS.



2 Alimenter le DMP

- ▶ Connectez-vous depuis votre logiciel Ségur;
- ▶ Insérez la carte Vitale de votre patient;
- ▶ Alimenter le dossier patient;
- ▶ Aucune action supplémentaire à réaliser grâce à l'alimentation automatique du DMP pour le CR d'entretien pharmaceutique, la note de vaccination et le bilan partagé de médication.

A COMPTER DE 2023

100€ remis au PS si 90% des accompagnements patients et bilans finalisés (c'est-à-dire avec une fiche bilan) donnent lieu à une alimentation du DMP/dossier médical de Mon espace santé.

CONCRÈTEMENT DANS id. !

CONSULTER LE DMP DU PATIENT

J'accède à la fiche patient

A l'ouverture de mon logiciel id. :

- 1 – Je clique sur « C données »;
- 2 – Je clique sur « J patients »;
- 3 – Je recherche mon patient par son nom/prénom;
- 4 – Je clique sur « Accéder au DMP »;
- 5 – Je m'identifie avec ma carte CPS. *(Les opérateurs auront accès au DMP sous réserve d'habilitations dans le LGO)*

The screenshots illustrate the process of accessing a patient's DMP. The first screenshot shows the main dashboard with 'C données' highlighted. The second shows the 'J patients' menu item. The third shows a search for 'ADAM' resulting in a list of patients. The fourth shows the 'Accéder au DMP' button on the patient's profile. The fifth shows the login screen for the DMP, where a CPS card is used for authentication.

ALIMENTER LE DMP DU PATIENT

Le DMP du patient s'alimente automatiquement dans les 3 cas suivants :

- 1 – Compte rendu d'entretien pharmaceutique;
- 2 – Note de vaccination;
- 3 – Bilan partagé de médication.



Après l'enregistrement de l'entretien, la fenêtre pour alimenter le DMP s'ouvre :

The screenshot shows the 'Envoi de documents' window. It includes a search bar for document titles, checkboxes for 'Le patient' and 'Consignes de pharmacovigilance', and an 'Envoyer' button.

- 1 – Je renseigne le titre du document;
- 2 – Je choisis par qui le DMP peut être consulté;
- 3 – Je clique sur « envoyer »;
- 4 – Message de confirmation.